



Chairmanship of the Czech Republic
Council of Europe
May – November 2017

Présidence de la République tchèque
Conseil de l'Europe
Mai – Novembre 2017

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

DGII/EDU/CIT (2017) 7
DDCP-YD/ETD (2017) 192

Apprendre à vivre ensemble :
un engagement commun en faveur de la
démocratie

Conférence sur l'avenir de l'éducation à la citoyenneté et
aux droits de l'homme en Europe

Strasbourg, 20-22 juin 2017

L'éducation à la citoyenneté démocratique et aux
droits de l'homme : déclaration, principales
mesures et résultats attendus

I. DÉCLARATION

La Conférence sur l'avenir de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe tenue du 20 au 22 juin 2017 à Strasbourg avec la participation de représentants des pouvoirs publics, de professionnels de l'éducation et d'organisations non gouvernementales actives dans les domaines de l'éducation et de la jeunesse :

Confirmant son engagement en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et de la primauté du droit ;

Affirmant que l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (ci-après « ECD/EDH ») font partie intégrante du droit à l'éducation ;

Préoccupée par les graves atteintes aujourd'hui portées à la démocratie et aux droits de l'homme en Europe, en particulier l'exclusion, la discrimination et la polarisation croissantes de nos sociétés ; le recours accru au discours populiste et nationaliste ; la désillusion face aux processus démocratiques traditionnels ; la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent et la lenteur des progrès accomplis dans la suppression des obstacles à l'intégration réussie des migrants et des réfugiés dans nos sociétés ;

Prenant note de la Déclaration et du Plan d'action 2015-2017 sur « la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme », adoptés à la 125^e session du Comité des Ministres (2015) ;

Prenant note du Plan d'action sur « La construction de sociétés inclusives » (2016-2019) adopté par le Comité des Ministres en 2016 ;

Se référant à la Recommandation CM/Rec(2010)7 du Comité des Ministres sur la Charte du Conseil de l'Europe sur l'ECD et l'EDH (ci-après « la Charte ») adoptée pour donner suite à la Déclaration et au Plan d'action sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme ;

Se référant à la Déclaration finale de la Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation adoptée à sa 25^e session tenue en 2016 à Bruxelles qui appelle le Comité des Ministres à charger le Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives d'étudier les moyens d'accroître la portée de la Charte et d'aider les États membres à appliquer le Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie ;

Reconnaissant la contribution importante que l'ECD/EDH apportera à la réalisation du programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030, objectif 4 sur l'éducation, cible 4.7 en particulier ;

Reconnaissant que l'ECD/EDH incombe à un large éventail d'acteurs, dont les pouvoirs publics, et pas seulement à ceux qui s'occupent des questions d'éducation et de jeunesse ;

Préoccupée par l'utilisation malavisée qui pourrait être faite de l'ECD/EDH pour promouvoir des programmes populistes, nationalistes et autres portant atteinte aux valeurs qui sous-tendent l'ECD/EDH ;

Prenant en considération les conclusions du rapport de 2017 sur l'état de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe (ci-après « le rapport ») et *gardant à l'esprit* l'importance d'une approche intersectorielle intégrée et globale portant sur tous les articles de la Charte et réunissant l'ensemble des acteurs clés, des pouvoirs publics et de la société civile qui agissent de concert dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie ;

Appelle le Conseil de l'Europe, ses États membres et tous les intéressés à renouveler leur engagement à mettre en œuvre la Charte pour davantage renforcer l'ECD/EDH et, s'inspirant du rapport, met l'accent sur les principales mesures ci-après pour la phase suivante.

II. PRINCIPALES MESURES ¹

Politique

1. Inclure l'ECD/EDH dans les politiques et les pratiques nationales, régionales et locales relatives à l'éducation formelle et non formelle, y compris le travail de jeunesse.

Mise en œuvre

2. Assurer une présence équilibrée et de qualité de l'ECD/EDH dans tous les secteurs et les types d'éducation, en accordant une attention particulière aux secteurs dans lesquels l'ECD/EDH est moins présente comme l'enseignement préscolaire, l'enseignement et la formation professionnels et l'enseignement supérieur.
3. Reconnaître le rôle important des professionnels de l'éducation et des éducateurs dans la société civile², renforcer leurs moyens d'action et leur confier des responsabilités accrues par la formation et d'autres types de soutien.

Coopération

4. Renforcer l'engagement des pouvoirs publics, des institutions nationales de droits de l'homme et de la société civile, leur coopération et leur coordination ainsi que leur participation active, y compris par un débat et des consultations publics associant notamment les organisations de jeunesse et les organisations étudiantes pour élaborer, appliquer et évaluer les politiques et les pratiques en matière d'ECD/EDH.

Accès, visibilité et pertinence

5. Garantir l'accès à l'ECD/EDH en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables et marginalisés, dont les jeunes qui ne suivent pas d'études ou de formation.
6. Accroître la visibilité de la Charte parmi toutes les parties prenantes actuelles et potentielles, en montrant notamment comment appliquer le texte, par la sensibilisation, la mobilisation, des mesures adaptées, le renforcement des capacités et d'autres initiatives ciblées.
7. Réunir et promouvoir des exemples de pratiques d'apprentissage illustrant l'importance de l'ECD/EDH dans la vie quotidienne en accordant une attention particulière aux expériences des groupes vulnérables et marginalisés.

Analyse, évaluation et recherche

8. Intégrer systématiquement l'ECD/EDH dans les programmes et mettre au point des outils adaptés d'évaluation et d'analyse des programmes et des processus.

¹ Les principales mesures et les résultats attendus sont numérotés pour des raisons de commodité et n'indiquent pas un ordre de priorité.

² De nombreuses organisations de la société civile jouent un rôle dans l'ECD/EDH. Ces organisations comprennent, sans s'y limiter, les organisations de jeunesse, les organisations étudiantes, les syndicats d'enseignants, les syndicats, les associations de parents et d'autres groupes ou personnes dans les secteurs de l'éducation, de la jeunesse et autres.

9. Mettre pleinement à profit les données disponibles et favoriser l'évaluation systématique des effets et de l'efficacité des programmes d'ECD/EDH.
10. Établir des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur, des instituts de recherche et d'autres organismes compétents pour développer et promouvoir la recherche dans ce domaine.

III. RÉSULTATS ATTENDUS

Les activités susmentionnées, menées par divers acteurs, devraient être guidées par les résultats ci-après et viser à les obtenir (« Nous souhaitons... »).

Politique

1. Une ECD/EDH pertinente pour la vie quotidienne et une compréhension partagée de l'ECD/EDH, y compris entre les professions et en leur sein, en reconnaissant leur importance dans le développement professionnel.
2. Approche globale de l'ECD/EDH dans les établissements/institutions mettant l'accent sur la prise de décision participative ainsi que sur la consultation systématique des enfants, des organisations de jeunesse et des organisations étudiantes et leur participation à l'élaboration des politiques et des pratiques relatives à l'ECD/EDH.

Mise en œuvre

3. Mesures favorisant l'ECD/EDH sous toutes leurs formes et à tous les niveaux d'enseignement, une attention particulière étant accordée à l'enseignement préscolaire, à l'enseignement et à la formation professionnels et à l'enseignement supérieur.
4. Nouvelles ressources pédagogiques et de sensibilisation pour l'ECD/EDH, si possible sous forme numérique, favorisant l'éducation et la formation par et de toutes les parties, en plus de l'utilisation des matériels existants du Conseil de l'Europe.
5. Utilisation du Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie pour appliquer la Charte et atteindre ses buts.
6. Mise à la disposition des organisations de la société civile de ressources financières durables aux fins de l'ECD/EDH.
7. Intégration des aspects numériques de la citoyenneté et des droits de l'homme dans les programmes et les ressources destinés à l'apprentissage de l'ECD/EDH.
8. Promotion de l'ECD/EDH auprès des professionnels de l'éducation, des travailleurs de jeunesse, des formateurs et des parties prenantes de l'éducation formelle et non formelle par des activités coorganisées avec les autorités nationales compétentes chargées de l'éducation et de la jeunesse et les conseils nationaux de jeunesse.
9. Intégration de l'ECD/EDH dans les politiques d'éducation et de jeunesse et le travail de jeunesse au niveau local, y compris dans le cadre des programmes de formation des professionnels de l'éducation, des travailleurs de jeunesse, des animateurs de jeunesse et des animateurs d'activités éducatives formelles et non formelles.

Coopération

10. Programmes internationaux de coopération sur l'ECD/EDH associant les principales parties prenantes au niveau national, y compris des programmes d'échanges de jeunes tenant compte des objectifs et des programmes d'ECD/EDH qui favorisent notamment l'échange de bonnes pratiques entre les organisations de jeunesse et les autres organisations de la société civile.
11. Lignes directrices aux fins d'approches collaboratives et de processus transparents dans l'examen de la diffusion et de la qualité de l'ECD/EDH au niveau national.
12. Mécanismes de coopération et de coordination de l'ECD/EDH entre les secteurs au niveau national, associant des représentants de l'enseignement formel et non formel et d'autres acteurs et bénéficiaires.

Accès, visibilité et pertinence

13. Suppression des obstacles à l'ECD/EDH, dont l'inégalité de genre et d'autres obstacles empêchant les jeunes et les groupes vulnérables d'avoir accès à leurs droits fondamentaux.
14. Charte et autres matériels relatifs à l'ECD/EDH accessibles à tous, y compris par des traductions dans les langues locales, dont les langues régionales et minoritaires.

Analyse, évaluation et recherche

15. Amélioration de la qualité de l'ECD/EDH, notamment en reliant ces dernières aux cadres de compétences reconnus et par des critères communs d'évaluation des États membres et des prestataires d'ECD/EDH par l'intermédiaire de l'éducation non formelle.
16. Outils et ressources pour l'évaluation de la mise en œuvre des programmes et des processus d'ECD/EDH dans l'éducation formelle et non formelle, dont l'analyse et la diffusion de données sur l'utilité de l'ECD/EDH et des exemples de bonnes pratiques.
17. Indicateurs/critères de qualité de l'ECD/EDH dans l'enseignement formel et non formel au niveau national, appliqués systématiquement dans toute l'Europe dans le cadre d'efforts plus vastes visant à atteindre l'ODD4 du programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030.
18. Travaux de recherche indépendants, systématiques et inclusifs sur l'ECD/EDH aux niveaux national et international.

Institutions

19. Contribution du Conseil de l'Europe à l'examen du programme de développement durable à l'horizon 2030 mettant en évidence le rôle de l'ECD/EDH dans la réalisation de l'ODD4.7.